



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2025/39

Objet : Traversée de Dommartin – RD 80 : convention de régularisation avec le Conseil Départemental de l'Ain

Date de convocation : 13 juin 2025

Date d'affichage : 13 juin 2025

Date de réunion : 19 juin 2025

Nombre de conseillers : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 23

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le dix-neuf juin à 20h06, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GUILLOT Myriam, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme NAVAS Catherine, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas (à partir de 20h11) et M. TRUCHON Pierre, conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. CHAFFAUD Jérôme qui a donné pouvoir à M. PERRET Nicolas, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme JOURDAN Dominique qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric, Mme MICHAUD Laurence qui a donné pouvoir à M. FERRAND Etienne, Mme ONOFRE Lia, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier qui a donné pouvoir à M. FERNANDES Michel et Mme SOCQUET Anne-Laure qui a donné pouvoir à M. BERNIGAUD Christian

Absent : M. PERRET Nicolas (jusqu'à 20h10)

Mme CHARDIGNY Mireille est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier transmis au Département de l'Ain relatif à l'aménagement de sécurité de la traversée du centre village de Dommartin – RD 80 afin d'apaiser les vitesses pratiquées des usagers de la route et de sécuriser le déplacement des piétons.

S'agissant des travaux situés dans l'emprise du domaine public routier départemental, il convient d'établir une convention précisant les engagements respectifs de nos deux collectivités vis-vis de ce projet.

Après exposé de la proposition de convention établie avec le Conseil Départemental de l'Ain (annexe 1), le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré en mairie,

Le 19/06/2025

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du



Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20250619-2025-39-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025